

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 94/116 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION DU PROJET  
DE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE  
"ADAPTATION DE LA MAIN D'OEUVRE  
AUX MUTATIONS INDUSTRIELLES" (ADAPT)**

**SEANCE DU 21 OCTOBRE 1994**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt et un Octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESI  
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI  
M. Dominique BURESI à M. Michel MORETTI  
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI  
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI

**REÇU LE**

**- 9. NOV. 1994**

**PREFECTURE DE CORSE**

M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pascal ARRIGHI  
 M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
 M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI  
 M. Jean-François STEFANI à M. François ALFONSI  
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

**ETAIENT ABSENTS : MM**

Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Jean-Baptiste LANTIERI, Pierre POGGIOLI, Joseph SISTI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport général de la Commission des Finances, du Budget, des Crédits de la Communauté Européenne et de la Fiscalité, de la Commission du Plan de Développement, du Schéma d'Aménagement, des Infrastructures, des Interventions Economiques et de la Commission de l'Environnement, des Transports, de l'Urbanisme, du Logement, des Affaires Sociales et des Problèmes de Santé, présenté par Mme Marie-Paule MANCINI-NERI,

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

**SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** le Programme d'Initiative Communautaire "Adaptation de la main d'oeuvre aux mutations industrielles" (ADAPT), tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

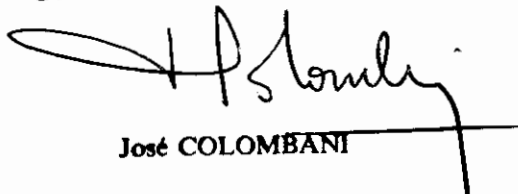
AJACCIO, le 21 OCTOBRE 1994

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**



**Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA**

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

**ANNEXE**

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

# ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 1994

21 OCTOBRE 1994

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET :

**PROJET DE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE  
ADAPTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE  
AU CHANGEMENT INDUSTRIEL  
ADAPT**

Commissions compétentes :

Commission des finances  
Commission de la Culture

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

## RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

**OBJET : Programme d'initiative Communautaire "Adaptation de la main-d'oeuvre au changement industriel" (ADAPT).**

Les programmes mis en oeuvre dans le cadre de cette action renforcent les mesures prévues dans le cadre du Programme Opérationnel Intégré (1994-1999) et du contrat de plan Etat Région dans le domaine de l'investissement-formation des entreprises.

### Objectifs :

- Faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre dans les secteurs en évolution (BTP, industriel, agro-alimentaire, tourisme, artisanat...), grâce à la formation, aux actions d'orientation et de conseil.
- Garantir la synergie indispensable entre les plans de modernisation et les plans de formation.
- Promouvoir le développement d'activités compétitives dans la perspective de la création de nouveaux emplois.

### 4 axes d'interventions :

1) Le premier axe comporte deux volets :

Un volet "**Conseil et orientation**". Il vise à identifier les conséquences des mutations technologiques, à contribuer à l'élaboration des plans de modernisation et des programmes de formation correspondants, et, à fournir un conseil personnalisé aux salariés menacés de chômage

Un volet "**formation et prévention du chômage**". Il consiste à intégrer la formation et plus généralement la gestion des ressources humaines comme composante à part entière de la stratégie d'entreprise.

2) Le deuxième axe "**Adaptation des structures et systèmes d'aide**" entend développer les relations partenariales entre entreprises, au niveau régional, interrégional et transnational en donnant notamment aux TPE, la possibilité de se regrouper et de partager des moyens techniques.

3) Le troisième axe "**Info et sensibilisation**" consiste à développer la diffusion de l'information et à sensibiliser les acteurs socio-économiques.

4) Enfin le dernier axe "**Assistance technique**" permet la fourniture de services de conseil et d'expertise. (Cf. 4 Fiches descriptives ci-après).

**Le coût total du PIC "ADAPT", s'élève à 32.4 MF.**

Le financement proposé est le suivant :

<b>Concours communautaire</b>		
FSE	13.2 MF.	(41 %)
<b>Dépenses publiques nationales</b>		
ETAT	6.6 MF.	(20 %)
CTC	3.6 MF.	(11 %)
<b>Dépenses privées</b>		
FAF	3.0 MF.	(9 %)
Contribution entreprises	6.0 MF.	(19 %)
(estimé à environ 18 % du coût total du PIC)		

REÇU LE  
- 9. NOV. 1994  
PREFECTURE DE CORSE

**Ce programme n'engage pas la Collectivité Territoriale dans des dépenses supplémentaires. Il doit être transmis aux autorités communautaires avant le 31 Octobre 1994.**

En conséquence, je vous propose de réserver une suite favorable à ce projet de Programme d'Initiative Communautaire "ADAPT", engageant la Collectivité Territoriale de Corse à hauteur de 3.6 MF sur la période 1994 - 1999, soit 0.6 MF. par an.

## **MESURE 1. CONSEIL, ORIENTATION ET FORMATION**

Cette mesure comporte deux volets :

- un volet Conseil et Orientation
- un volet Formation et Prévention du chômage

### **A) Conseil et Orientation**

#### **1.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :**

- Développement d'un outil de diagnostic et de prospective en liaison avec l'Observatoire Régional Emploi-Formation comportant la réalisation d'études prospectives (aide au conseil aux branches professionnelles), et la réalisation de diagnostics-action dans les entreprises.
- Aide au conseil aux entreprises pour la mise en oeuvre de programmes de formation continue.
- Fourniture de services d'orientation et de conseil pour les salariés menacés de chômage notamment à travers le bilan de compétence.

#### **1.2. Bénéficiaires :**

- Branches professionnelles, secteurs d'activité ou groupements d'entreprises, entreprises et organismes de conseil et d'orientation.

### **B) Formation et prévention du chômage**

#### **1.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :**

- Réalisation de programmes de formation destinés à accroître la capacité des entrepreneurs et des gestionnaires à s'adapter au changement et à concevoir des plans de modernisation appropriés.
- Aide au développement et à la mise en oeuvre de programmes de formation visant l'acquisition de nouvelles qualifications et compétences pour le personnel d'entreprises, et plus particulièrement pour les salariés des TPE.

#### **1.2. Bénéficiaires :**

- Entreprises, groupes d'entreprises, salariés.

**Coût total de l'opération sur 6 ans (volets 1 et 2 confondus)(en millions de francs) = 20.80 MF.**

#### **Financement : Concours communautaires**

FSE = 8.0 MF.

#### **Dépenses publiques nationales**

Etat = 3.7 MF.

#### **Dépenses privées**

FAF 2.5 MF.

Contribution entreprises 4.8 MF.

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 1.8 MF. SOIT 0.3 MF. PAR AN.**

La contribution de la Collectivité Territoriale représente moins de 9 % du coût total de l'action.

## **MESURE 2. ADAPTATION DES STRUCTURES ET SYSTEMES D'AIDE**

### **2.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :**

- Soutien d'actions de promotion de la coopération régionale, interrégionale et transnationale entre entreprises, en particulier création de structures de services communs.
- Promotion de la coopération et des échanges entre entreprises et centres de recherche dans le domaine des transferts de technologie.

### **2.2. Bénéficiaires :**

- Entreprises, centres de recherche, étudiants, chercheurs.

REÇU LE

9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

**2.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 6.20 MF.**

**Financement : Concours communautaires**

FSE = 2.5 MF.

**Dépenses publiques nationales**

Etat = 1.5 MF.

**Dépenses privées**

FAF 0.25 MF.

Contribution entreprises 1.20 MF.

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 0.75 MF. SOIT 0.125 MF. PAR AN.**

La contribution de la Collectivité Territoriale représente 12 % du coût total de l'action.

**MESURE 3. INFORMATION ET SENSIBILISATION**

**3.1. Mesures envisagées sur période 1994 - 1999 :**

-Développement de bases de données sur l'emploi et intercommunication avec bases de données sur la formation.

**3.2. Bénéficiaires :**

salariés et futurs salariés, entreprises,

**3.3. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 4.34 MF.**

**Financement : Concours communautaires**

FSE = 2.17 MF.

**Dépenses publiques nationales**

Etat = 1.10 MF.

**Dépenses privées**

FAF 0.25 MF.

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 0.82 MF. SOIT 0.137 MF. PAR AN.**

La contribution de la Collectivité Territoriale représente moins de 19 % du coût total de l'action.

**MESURE 4. ASSISTANCE TECHNIQUE**

**4.1. Assistance technique à la mise en oeuvre du programme ADAPT.**

**4.2. Coût total de l'opération sur 6 ans (en millions de francs) = 1.06 MF.**

**Financement : Concours communautaires**

FSE = 0.53 MF.

**Dépenses publiques nationales**

Etat = 0.3 MF.

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

**LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE EST SOLLICITEE A HAUTEUR DE 0.23 MF. SOIT 0.038 MF. PAR AN.**

La contribution de la Collectivité Territoriale représente 22 % du coût total de l'action.



**PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE**

**: "ADAPTATION DE LA MAIN D'OEUVRE  
AUX MUTATIONS INDUSTRIELLES"**

**[ADAPT]**

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PRÉFECTURE DE CORSE

# SOMMAIRE

- I. LE CONSTAT : description socio-économique succincte.**
- II. L'INVESTISSEMENT FORMATION DES ENTREPRISES.**
- III. LA STRATEGIE.**
- IV & V. LES PRIORITÉS ET LES OBJECTIFS.**
- VI. LES MESURES**
- VII. LE FINANCEMENT ET LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE.**

REÇU LE  
- 9 NOV. 1994  
PREFECTURE DE CORSE

## **I. LE CONSTAT**

La Corse comptait en 1992 20729 établissements, dont 19748 établissements de moins de 10 salariés, soit 93,5 % du total. Si l'on fait exception du secteur public et de l'agriculture, le tissu économique insulaire est constitué par environ 14000 entreprises, dont au moins la moitié n'emploient aucun salarié.

L'emploi dans le secteur privé (hors agriculture) totalise 37199 salariés, répartis dans 6820 entreprises, soit en moyenne 5,5 salariés par entreprise. Les entreprises employant moins de 10 personnes représentent 90 % du total, et occupent 45 % des salariés. L'industrie, qui emploie moins de 18 % des actifs insulaires, compte 1400 établissements, dont 94 % ont moins de 10 salariés et dont le quart est constitué d'artisans boulangers.

L'émiettement du tissu économique insulaire, lié à l'absence de synergies productives et commerciales, réduit la capacité des entreprises à mobiliser les moyens matériels, financiers et humains de leur développement.

Cette situation est encore aggravée par le manque de qualification des actifs dont le niveau de formation initiale est relativement faible (42 % ne possèdent aucun diplôme contre 34 % en France continentale).

Les ouvriers ont de loin le niveau de formation le plus faible : un sur deux ne possède aucun diplôme, contre un employé sur quatre. Les salariés de la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures" ont une formation initiale relativement faible, seulement 64 % d'entre eux possèdent un diplôme d'enseignement supérieur contre plus de 80 % au niveau national.

De plus, près d'un cadre sur dix n'a aucun diplôme.

Parmi les chefs d'entreprises, près de la moitié des artisans et commerçants n'a, au plus, que le certificat d'études élémentaires. Le manque de formation des employeurs est également une entrave au développement de leurs entreprises. Ainsi, à tous les niveaux de l'échelle socioprofessionnelle, les actifs ne sont pas suffisamment formés.

A contrario, l'exigence de qualification s'est accrue sur le marché du travail, parallèlement à la chute des emplois dans les secteurs en recul, qui a atteint principalement les salariés non qualifiés, sont apparues de nouvelles fonctions ou des branches d'activité nouvelles qui requièrent un niveau de compétences élevé.

De fait, la faiblesse de formation initiale, même plus ou moins compensée par l'expérience professionnelle, est un handicap certain pour l'économie insulaire, et un facteur supplémentaire de vulnérabilité au chômage.

**REÇU LE**

- 9 NOV. 1994

**PREFECTURE DE CORSE**

Ces handicaps ne peuvent être surmontés que par la poursuite d'un vigoureux effort en matière de formation professionnelle continue.

## **II. L'INVESTISSEMENT FORMATION DES ENTREPRISES.**

Les employeurs de plus de 9 salariés sont soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue, qui représentait en 1992 1,4 % de la masse salariale brute annuelle des entreprises assujetties.

Le taux de participation réel s'est établi, au cours de la même année, en moyenne à 1,95 %, dégageant ainsi une ressource d'environ 27 millions de francs pour 517 entreprises cotisantes (19500 salariés), soit environ 50.000 F par entreprise. Le taux de contribution, en Corse, se situe à des niveaux équivalents aux moyennes nationales pour des entreprises de même taille.

Parallèlement, le besoin de financement des entreprises s'est élevé à 56 millions de francs, malgré un taux d'accessibilité à la formation des salariés ne dépassant guère 15 % des effectifs concernés.

A compter de 1993, le taux de participation est porté à 1,5 % de la masse salariale pour les entreprises employant plus de neuf salariés, et les employeurs occupant moins de dix personnes sont également assujettis à cette obligation. La contribution de ces derniers s'établit à 0,15 % de la masse salariale brute annuelle. On estime à moins de 5.000 F par unité la contribution réelle de cette catégorie d'entreprises, pour une population salariée quasiment équivalente.

## **III. LA STRATEGIE.**

Le soutien à l'investissement-formation des entreprises est, depuis quelques années déjà, un axe prioritaire d'intervention des pouvoirs publics en Corse.

Au cours de la période 1989-1993, l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse, avec le concours du Fonds Social Européen, ont engagé un effort conséquent en faveur de la formation des actifs, au travers d'une politique contractuelle menée avec les entreprises. Celle-ci a progressivement été étendue à la quasi totalité des secteurs de l'économie insulaire : agriculture et coopération agricole, artisanat, bâtiment et travaux publics, transports routiers et aériens, tourisme, secteur industriel et commercial, grande distribution (voir bilan ci-après).

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Cet effort sera poursuivi et amplifié dans les années à venir. En effet, au-delà des dispositifs de formation qui s'adressent plus particulièrement aux salariés, des mesures spécifiques de formation des chefs d'entreprises et des artisans sont inscrites au contrat de plan Etat-Région (1994-1998) et au programme opérationnel intégré du FSE (1994-1999).

Ce dispositif sera complété par le développement des programmes de formation d'ingénieurs et cadres supérieurs par la voie de la formation continue, et des plans sectoriels pluri-annuels de formation visant à doter les entreprises insulaires de l'encadrement qui leur fait actuellement défaut.

Le programme **ADAPT** contribuera au renforcement des mesures prévues dans le cadre du CPER et du POI (1994-1999) par :

- ... l'encouragement du **partenariat** et de la **coopération** entre les entreprises, les centres de recherche et les organismes de formation (création de structures de services communs, transferts de technologie...);
- ... le développement des **échanges transnationaux** et la **diffusion d'expériences** susceptibles d'engendrer un effet multiplicateur (formation de l'encadrement, des chefs d'entreprises...);
- ... une approche plus active et mieux coordonnée avec les **initiatives locales** de développement de l'emploi, en particulier celles qui relèvent des autres PIC (PME, LEADER, EMPLOI).

#### **IV. LES PRIORITÉS.**

Les actions mises en oeuvre dans le cadre du programme **ADAPT** visent en priorité à :

- ... faciliter l'adaptation de la main-d'oeuvre dans les secteurs en évolution (BTP, industriel, agro-alimentaire, tourisme, artisanat...), grâce à la formation professionnelle et au recyclage, aux actions d'orientation et de conseil ;
- ... garantir la synergie indispensable entre les plans de modernisation et les plans de formation ;\*
- ... promouvoir le développement d'activités compétitives dans la perspective de la création de nouveaux emplois.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

## **V. LES OBJECTIFS.**

L'objectif général est l'élévation du niveau de qualification des actifs, en vue d'assurer :

- ... le soutien et l'adaptation de l'emploi,
- ... l'amélioration de la productivité et de la compétitivité,
- ... l'intégration plus étroite de la gestion des ressources humaines dans la stratégie globale des entreprises,
- ... l'accroissement quantitatif et qualitatif de l'effort de formation des entreprises.

De surcroît, il apparaît nécessaire de compléter les instruments existants en matière d'adaptation aux changements industriels, par le développement d'un outil de diagnostic et de prospective. La mise en place de cet outil constituera un effort additionnel de l'Etat et de l'Union Européenne ; il permettra d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure adéquation aux besoins, par l'identification précise des problèmes.

## **VI. LES MESURES.**

- Mesure 1 :** CONSEIL, ORIENTATION ET FORMATION
- Mesure 2 :** ADAPTATION DES STRUCTURES ET SYSTÈMES D'AIDE
- Mesure 3 :** INFORMATION, DIFFUSION ET SENSIBILISATION
- Mesure 4 :** ASSISTANCE TECHNIQUE.

Le concours du Fonds Social Européen , qui devait initialement s'élever à 3 millions d'écus, a finalement été arrêté, sur les indications de la DATAR et de la Mission Fonds Social Européen, à 2 millions d'écus. Cette réduction ne devrait cependant s'appliquer que dans la mesure où le montant du concours FSE octroyé au "PIC Emploi" est maintenu à 3 millions d'écus.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

## I. MESURE 1 : CONSEIL, ORIENTATION ET FORMATION

### I. - 1 - CONSEIL ET ORIENTATION

#### Objectifs de la mesure et résultats escomptés

La petite dimension des entreprises et leur dispersion géographique conduisent à privilégier le développement d'activités compétitives dans le contexte du groupement d'entreprises, constitué sur des logiques sectorielles ou territoriales.

Cette démarche doit s'appuyer sur un dispositif de conseil et d'orientation susceptible en premier lieu d'identifier les conséquences des changements et de tracer une perspective à moyen terme, en second lieu de contribuer à l'élaboration des plans de modernisation et des programmes de formation correspondants, en troisième lieu de fournir un conseil personnalisé aux travailleurs concernés par des changements dans divers secteurs économiques.

#### Principaux types d'actions envisagées

- 1]. DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE DIAGNOSTIC ET DE PROSPECTIVE en liaison avec l'observatoire régional emploi-formation comportant la réalisation de :

... **contrats d'études prospectives :**

Le contrat d'études prospectives (CEP) est un dispositif encore inexpérimenté en Corse. Élaboré et réalisé en partenariat avec les professions, il devrait constituer un puissant levier d'incitation au regroupement des moyens et à la modernisation des entreprises.

Le CEP est une aide au conseil aux branches professionnelles. Il permet aux partenaires sociaux de se doter d'un outil de prospective mettant à leur disposition les éléments nécessaires à la mise en oeuvre d'actions anticipatrices à l'évolution des systèmes de travail, d'emploi et de qualification, dans un contexte de transformations économiques, technologiques et socio-organisationnelles.

... **diagnostics-action :**

Le diagnostic-action a pour objet de donner aux pouvoirs publics et aux partenaires sociaux les moyens de mieux identifier la nature des problèmes rencontrés par les entreprises et d'élaborer sur la base de ces diagnostics un programme d'actions global et concerté. Il s'agit en l'occurrence de tenter d'apporter des réponses à court terme, en privilégiant une approche par famille professionnelle ou par zone géographique.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

- 2]. **AIDE AU CONSEIL AUX ENTREPRISES** pour l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes internes et externes de formation continue et pour favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Cette aide, qui peut éventuellement être précédée d'un diagnostic court, permettra de rechercher la synergie indispensable entre les plans de modernisation et les plans de formation, et de mieux formaliser la demande de formation à travers un cahier des charges opposable au prestataire de formation.

- 3]. **LA FOURNITURE DE SERVICES D'ORIENTATION ET DE CONSEIL** pour les travailleurs concernés par des changements dans divers secteurs économiques, en particulier les travailleurs menacés de chômage, notamment à travers :

... **Le bilan de compétences personnelles et professionnelles**, ou des dispositifs spécifiques de conseil ou d'orientation.

#### **Catégories de bénéficiaires**

- ... Branches professionnelles, secteurs d'activité ou groupements d'entreprises, entreprises et organismes de conseil et d'orientation.

#### **Principaux critères d'évaluation :**

- ... Nombre de CEP réalisés (branches concernées)
- ... Nombre de diagnostics-action (type-secteurs)
- ... Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une aide au conseil
- ... Nombre de prestations réalisées (bilans, orientations...)

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE



## I. - 2 -FORMATION ET PRÉVENTION DU CHÔMAGE

### Objectifs de la mesure et résultats escomptés

Le constat qui précède montre clairement que le développement des entreprises insulaires est en partie entravé par le manque de qualification des salariés et des employeurs eux-mêmes. **L'accroissement de la compétitivité des entreprises et la prévention du chômage** sont conditionnés par l'adaptation de la main-d'oeuvre aux évolutions technologiques. La formation et plus généralement la gestion des ressources humaines doivent devenir des composantes à part entière de la stratégie d'entreprise.

La prise en compte de cette nécessité passe obligatoirement par des mesures spécifiques de formation des chefs d'entreprises et le développement de la formation des salariés, en particulier de ceux qui sont concernés par des changements dans les systèmes de production ou qui, employés dans des très petites entreprises, sont exposés au chômage en raison de la vulnérabilité de ces dernières aux fluctuations de l'activité.

Le flux des licenciements qui touche particulièrement cette catégorie d'entreprises est évalué à 500 pertes d'emploi par trimestre.

### Principaux types d'actions envisagées

- 1]. **RÉALISATION DE PROGRAMMES DE FORMATION** destinés à accroître la capacité des **entrepreneurs** et des **gestionnaires** à s'adapter au changement et à concevoir les plans de modernisation appropriés, une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la gestion, de l'organisation, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
  
- 2]. **AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET A LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES DE FORMATION** visant l'acquisition de nouvelles qualifications et compétences pour le personnel d'entreprises concernées par des changements dans les systèmes de production, ou qui, employé dans de très petites entreprises (moins de 10 salariés) est exposé au chômage en raison de la vulnérabilité de ces dernières aux **fluctuations de l'activité**.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

### Catégories de bénéficiaires

... Entreprises, groupes d'entreprises, salariés.

**Principaux critères d'évaluation :**

- ... Nombre d'entreprises bénéficiaires
- ... Nombre de salariés formés, par CSP
- ... Nombre d'heures de formation réalisées
- ... Nombre d'emplois préservés.

**LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DÉPENSE  
PUBLIQUE ET DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE**

<b>Période 1994-1999</b>	<b>Montant en francs</b>
ÉTAT	3.700.000 F
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	1.800.000 F
FONDS SOCIAL EUROPÉEN	8.000.000 F
AUTRES PUBLICS	2.500.000 F
PRIVES	4.800.000 F

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

## II. MESURE 2 : ADAPTATION DES STRUCTURES ET SYSTÈMES D'AIDE

### Objectifs de la mesure et résultats escomptés

La petite taille des entreprises, le handicap de l'insularité et la complexité croissante des marchés conduisent à favoriser le développement de relations partenariales entre entreprises, au niveau régional, interrégional et transnational. Il s'agit de donner aux entreprises qui le souhaitent, et en particulier aux très petites entreprises, la possibilité de se regrouper et de partager des moyens techniques et humains leur facilitant l'accès à de nouveaux marchés et le cas échéant à de nouveaux partenariats.

La promotion et le développement d'activités compétitives font de plus en plus souvent appel à l'innovation et à l'inventivité. Les entreprises doivent pouvoir tirer profit des efforts engagés ces dernières années par les pouvoirs publics, en faveur du renforcement du potentiel de recherche insulaire. C'est pourquoi la coopération et les échanges entre entreprises et centres de recherche, dans le domaine des transferts de technologie, doivent être encouragés.

Ces actions contribueront également à faciliter l'adaptation et l'insertion des étudiants au monde de l'entreprise.

- Les mesures mises en oeuvre dans le cadre précité prendront appui sur les actions structurantes de renforcement du CRITT et autres procédures de transfert, en particulier celles qui seront prévues dans le PIC PME.

### Principaux types d'actions envisagées

... Soutien d'actions de promotion de la coopération régionale, interrégionale et transnationale entre entreprises, en particulier, **formation pour la création de structures de services communs** (par exemple : recherche, conception, marketing...)

... Promotion de la coopération et des échanges entre entreprises et centres de recherche dans le domaine des transferts de technologie, par le recours à des conventions de "formation-recherche" conclues entre les entreprises, les centres de recherche et les étudiants chercheurs.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

### Catégories de bénéficiaires

... Entreprises, centres de recherche, étudiants-chercheurs.

**Principaux critères d'évaluation :**

- ... **Nombre de structures de services communs créées**
- ... Nombre d'entreprises concernées (secteur, type d'activités développées...)
- ... **Nombre de conventions formation-recherche conclues** (entreprises-centres de recherche ...)
- ... Nombre d'étudiants bénéficiaires (type de recherche).

**LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE**

<b>Période 1994-1999</b>	<b>Montant en francs</b>
ÉTAT	1.500.000 F
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	750.000 F
FONDS SOCIAL EUROPÉEN	2.500.000 F
AUTRES PUBLICS	250.000 F
PRIVES	1.200.000 F

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

### III.MESURE 3 : INFORMATION, DIFFUSION ET SENSIBILISATION

#### Objectifs de la mesure et résultats escomptés

Le développement de la coopération et des échanges, la diffusion de bonnes pratiques et d'expériences fondées sur une approche interrégionale et transnationale nécessitent la mobilisation d'un partenariat actif autour des objectifs du programme ADAPT. L'information et la sensibilisation des secteurs socio-économiques et des acteurs locaux, agissant dans les domaines de l'emploi, de la recherche et de la formation doivent permettre l'émergence d'un tel partenariat.

La prévention du chômage, en particulier dans les très petites entreprises, devrait conduire à la mise en oeuvre d'actions anticipatrices, dont la nature et les modalités seront définies par des études, qui auront pour objet de mieux analyser la demande des entreprises et les réponses adaptées à leur situation.

Par ailleurs, le développement de bases de données sur l'emploi et leur interconnexion, à terme, avec les bases de données sur la formation continue, contribueront à la rationalisation de l'ensemble du dispositif de diagnostic et de prospective mis en place en liaison avec l'Observatoire régional emploi-formation.

#### Principaux types d'actions envisagées

- ... Développement de bases de données sur l'emploi et intercommunication avec les bases de données sur la formation continue en vue de mieux adapter les interventions aux demandes des entreprises et des publics.
- ... Promotion de la diffusion de bonnes pratiques et d'échanges d'expériences fondées sur une approche interrégionale et transnationale, stimulant la mise en oeuvre de programmes appropriés de formation et renforçant l'effet multiplicateur.
- ... Études liées à la mise en place de dispositifs innovants dans le domaine de la prévention du chômage, en particulier dans les petites entreprises (TPE).
- ... Actions de sensibilisation des différents secteurs économiques, des structures de formation et de recherche, des services d'emploi, par des séminaires d'échanges, la publication d'exemples de bonne pratique, de soutien aux services d'information pour la diffusion de l'information.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE..

### **Catégories de bénéficiaires**

- ... Observatoire régional emploi-formation,
- ... Consultants et organismes chargés des études,
- ... Services d'information.

### **Principaux critères d'évaluation :**

- ... Niveau de développement des bases de données ;
- ... Nombre d'actions de promotion, d'information et de sensibilisation ;
- ... Nombre d'études réalisées et résultats en termes d'opérationnalité.

## **LES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA DÉPENSE PUBLIQUE ET DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE**

<b>Période 1994-1999</b>	<b>Montant en francs</b>
ÉTAT	1.100.000 F
COLLECTIVITÉ TERRITORIALE	820.000 F
FONDS SOCIAL EUROPÉEN	2.170.000 F
AUTRES PUBLICS	250.000 F
PRIVES	

RECU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

**MODALITES D'APPLICATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE  
ET DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE**

MESURES	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES				EN FRANCS	
	ETAT	Collectivité Territoriale	Autres Publics	F.S.E	TOTAL	Fonds Privés
1. Conseil, orientation et formation	3 700 000	1 800 000	2 500 000	8 000 000	16 000 000	4 800 000
2. Adaptation des structures et systèmes d'aide	1 500 000	750 000	250 000	2 500 000	5 000 000	1 200 000
3. Information, diffusion et sensibilisation	1 100 000	820 000	250 000	2 170 000	4 340 000	
4. Assistance technique	300 000	230 000		530 000	1 060 000	
<b>TOTAL</b>	<b>6 600 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>13 200 000</b>	<b>26 400 000</b>	<b>6 000 000</b>

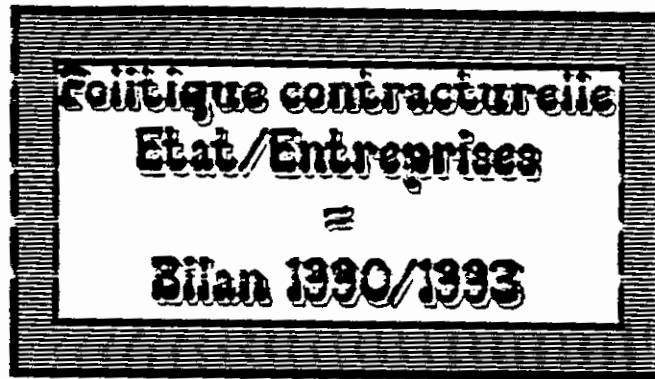
MESURES	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES				EN ECUS	
	ETAT	Collectivité Territoriale	Autres Publics	F.S.E	TOTAL	Fonds Privés
1. Conseil, orientation et formation	560 606	272 727	378 788	1 212 121	2 424 242	727 273
2. Adaptation des structures et systèmes d'aide	227 273	113 636	37 879	378 788	757 576	181 818
3. Information, diffusion et sensibilisation	166 667	124 242	37 879	328 788	657 576	
4. Assistance technique	45 455	34 848		80 303	160 606	
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>545 455</b>	<b>454 545</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>909 091</b>

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

ANNEXE I



⇒ **Nombre de contrats d'engagement de développement de la formation conclus = .....35**

- ◆ Accord collectifs (inter-professionnels, professionnels)..... 6
- ◆ Accords individuels.....29

⇒ **Engagements financiers =**

- Dépenses de fonctionnement ..... 46 MF
- Contribution de l'Etat et du fonds social européen ..... 22 MF
- Contribution des entreprises et des fonds d'assurance formation ..... 20,1 MF
- Collectivité territoriale de Corse ..... 3,9 MF  
(Entreprise Compagnie Corse Méditerranée)

→ **Taux moyen d'investissement formation/masse salariale =  
2 à 3 % pour les accords collectifs  
4,5 % pour les accords individuels**

⇒ **Réalisations =**

- Nombre de stagiaires (2.500 à 3.000 salariés) .....8.800
- Heures de formation réalisées..... + 50.000
- Heures/stagiaires .....500.000
- Moyenne par stagiaire ..... 55 heures.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE



REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE